

62

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE  
ET D'APICULTURE  
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

---

---

XV<sup>e</sup> Volume.  
N<sup>o</sup> 20. — Août 1894.

---

---

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronresse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

---

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

---

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

---

SENLIS  
IMPRIMERIE PAYEN — TH. NOUVIAN, SUCCESSEUR  
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

---

1894

MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshaïs. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruïet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

*Président* : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Brochon, Morel et Vantroys. — *Secrétaire-Général* : M. Delamotte. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Lebrasseur. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules) — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Deslandes père. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Salot, Tassin, Testard, Vaudier, Leclerc (Léon).

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

**BETZ.** — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Waharte.  
**CREIL.** — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Notaire. *Délégués* : MM. Richard-Mallet et Coutard père.  
**CREPY-EN-VALOIS.** — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.  
**GOUVIEUX** (Sous-Section). — *Président* : M. Cusse. — *Vice-Président* : M. Bessin père. — *Secrétaire* : M. Sylvain Berger.  
**LA CHAPELLE-EN-SERVAL.** — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.  
**NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.** — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.  
**PONT-SAINTE-MAXENCE.** — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 AOUT 1894.

PRÉSIDENTE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. MURON, propriétaire, à Villevert-Senlis.

LEBON, à Ormoy-Villers.

TOURNEUR, au Parc-aux-Dames, à Auger-Saint-Vincent.

Sont présentés :

MM. CUNINGTON (Georges), à Gouvieux, présenté par MM. Cusse et Berger.

MARIE (Auguste), chez M<sup>lle</sup> Picquery, à Senlis, présenté par MM. Thirion et Pecquet.

CHERRIR, chez M. le comte de la Bédoyère, à Raray, présenté par MM. Testard et Berger.

MOREAU (Emilien), garçon jardinier au château d'Ognon, présenté par MM. Danis et Delamotte.

Sont déposés sur le Bureau :

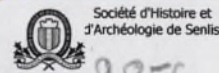
1° Les catalogues de MM. Schmit, à Lyon; Japy frères, à Paris; Lucien Linden, Parc Léopold, à Bruxelles (orchidées);

2° Les programmes des Expositions de Tournai, Saint-Maur-les-Fossés, Paris.

M. le Secrétaire-Général donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, dont les décisions détaillées ci-dessous sont approuvées à l'unanimité.

Sont nommés membres de la Commission d'examen des élèves : MM. THIRION, MOREL et LOZET.

Depuis quelque temps, l'extension du Bulletin était à XV<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 20. — AOUT 1894.



Notice : 9856

CB : 5062

SHAS



l'étude. M. le Secrétaire-Général est autorisé à réaliser cette amélioration suivant les besoins et afin de rendre notre revue mensuelle aussi intéressante que possible, tout en ménageant les ressources budgétaires.

M. Berger demande que les recouvrements soient pressés. M. le Trésorier fait le nécessaire.

M. Testard rappelle que le règlement comporte que les membres nouveaux doivent être présentés par deux membres de la Société.

Le Conseil décide qu'il sera fait droit à cette réclamation.

M. le Président, en présentant une brochure offerte par M. Félix Sahut, propose la nomination de M. Sahut comme membre correspondant. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il en sera fait part à notre nouveau collègue par M. le Secrétaire-Général.

M. Valadon, président de la Section de Nanteuil, donne le résultat en recettes et dépenses de l'Exposition dernière, qui a été un véritable succès. Il profite de cette circonstance pour émettre plusieurs observations sur le règlement des Expositions auquel différentes améliorations, reconnues nécessaires par la pratique, pourraient être apportées.

Le Conseil en prend note pour l'établissement du règlement du prochain concours.

M. le Président rappelle le dévouement et le zèle de M. Valadon et de ses collègues, auxquels la Société est heureuse de voter des remerciements unanimes.

Après ce compte-rendu du Conseil, M. le Président présente quelques notes sur la dégustation des fruits du Jardin. Il ajoute qu'il est certainement nécessaire de tenir compte du terrain du Jardin d'expériences, moins favorable qu'on pourrait le désirer au point de vue des fruits.

La Société pomologique ayant prié les Sociétés d'horticulture de donner leur appréciation sur les meilleurs fruits à cultiver soit pour les amateurs, soit pour les arboriculteurs marchands, la Société, sur la proposition de M. le Président, décide qu'elle prendra part à ce travail, et nomme une commission dont font partie MM. THIRION, LOZET, TESTARD, PECQUET, PILLOIS, BERGER, ARRACHARD et HARDRET.

Cette commission, qui se réunira le dimanche 12 au jardin, présentera son rapport à la prochaine séance.

M. Valadon qui, de concert avec M. Mégnin, membre de l'Académie de médecine, a publié une brochure sur le hanneton et sa larve, en offre 50 exemplaires pour être distribués aux tombolas. De plus, le prix qui est de 0,75 sera réduit à 0,50 pour les membres de la Société.

A l'unanimité, les membres présents remercient M. Valadon de sa libéralité.

La séance est levée après le tirage de la Tombola, qui comprenait plus de vingt lots de Fruits.

---

*Apports en séance :*

M. CHÉRET, chez M. Thirion : Prunes Cœur d'or. — *Mention honorable.*

M. BUDIN : Reines-Marguerites variées. — *Mention honorable.*

M. PECQUET : Poire Claps favorite. — *Remerciements.*

M. POUILLARD : une Poire inconnue. — *Remerciements*

M. MOREL : Pommes de terre très belles Institut de Beauvais, et montrant l'effet obtenu par les engrais chimiques dans un terrain non fumé depuis vingt ans. — *Remerciements.*

---

## EXPOSITION DE NANTEUIL

Comme il est dit dans le procès-verbal, cette Exposition a été un véritable succès dont il faut reporter le mérite à la Commission, qui était composée de MM. Valadon, Delépine, Dély, Rabot et Jolibois, et surtout à son digne président, M. Valadon, qui a trouvé en M. Delépine un aide aussi intelligent que dévoué.

Il est impossible de laisser paraître ce Bulletin sans adresser au nom de la Société, nos remerciements les plus sincères à ces Messieurs, ainsi qu'à MM. Delorme, Magdelain et M<sup>me</sup> Prévault, qui ont bien voulu faire faire par leur personnel, gracieusement et sans indemnité, les charrois nécessaires, et à M. Langlet, qui a donné gratuitement tout le sable indispensable pour garnir l'intérieur et le pourtour de la tente.

## PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

### Section de Betz.

RÉUNION DU 16 AOUT 1894.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. le commandant Desjardins.

Sont présents : MM. Hennebicq, Doucet, Lagnier, Lherbier, — MM. les instituteurs Nangot et Caron.

M. Roblin, président, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Conformément au règlement, il n'y a pas eu de leçon par M. le Professeur.

La commission spéciale a statué sur les apports suivants faits par M. HENNEBICQ, jardinier chez M. Roblin : 1<sup>o</sup> *Plantes*

*en pots* : Gloxinias variés de semis ; 2<sup>o</sup> *Fleurs coupées* : Dahlias simples, Marguerites, Zinnias et Immortelles ; 3<sup>o</sup> *Légumes* : Céleri, Chicorée, Scarolle, Laitue, Romaine. — La commission, après examen, attribue à cet apport une *mention très honorable*.

La séance est levée à trois heures, après le tirage de la Tombola.

### Section de Crépy-en-Valois.

RÉUNION DU 12 AOUT 1894. — PRÉSIDENTE DE M. CLUET.

Les membres présents sont : MM. Cluet, Gannier, Oudin, Gacongne, Vincent (de Crépy), Gaillard, Ducro, Dandrieux, Tourneur, Choron, Reboul, Bansse et Francolin.

Il n'y a pas eu, conformément au règlement, de leçon du Professeur.

La Commission spéciale a statué sur les apports suivants :

1<sup>o</sup> Apport de M. CHORON (de Séry) : *Fruits* : Abricots-Pêches ; Prunes-Abricots ; Reines-Claude ; Cerises anglaises tardives ; Fraises des Quatre Saisons, Coureuses de semis ; Melons : Sucrin de Senlis et Olive. — *Légumes* : Concombre blanc parisien ; Cornichons verts épineux ; Aubergine naine ; Haricots : Beurre noir d'Alger, de Transylvanie, Mange-tout, de Saint-Fiacre, Verts de Bagnolet ; Chou d'Etampes ; Cardes du Chili ; Carottes de Chantenay. — *Fleurs* : 24 variétés de Dahlias, 10 variétés de Reines-Marguerites, 14 variétés de Zinnias, 6 variétés d'Immortelles, 3 variétés de Phlox et 2 Roses d'Inde. — *Mention honorable* pour fruits et légumes, et *mention honorable* pour fleurs.

2<sup>o</sup> Apport de M. VINCENT (de Crépy) : Une corbeille composée de 35 nuances de Glaïeuls, dont 20 de semis ; bordure de Salpiglosi et Penstémon. — *Mention très honorable*.

3<sup>o</sup> Apport de M. GAILLARD (de Crépy) : Bégonias tubéreux doubles multiflores, Achimènes, Président Malet, Reines-Marguerites, Comète blanche. — *Mention très honorable*.

Sur la proposition de MM. Gannier et Vincent, membres sociétaires, la Section émet les vœux suivants :

1° Que l'ordre des leçons du Professeur soit modifié de telle sorte qu'elles aient lieu un mois plus tôt ;

2° Qu'un résumé des leçons soit publié chaque mois au Bulletin, de manière à guider dans leurs travaux ceux des membres qui n'ont pu assister aux réunions.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la Tombola.

---

### Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1894.

Présents au bureau : MM. Valadon, président ; Hardy, vice-président ; Lebrun, vice-secrétaire ; Garnotel, délégué.

MM. les Instituteurs de Nanteuil, de Borest et d'Ognes ont amené des élèves.

Quelques avis sont demandés à M. le Professeur sur la culture de divers légumes, le greffage des rosiers et les soins à donner à la vigne ; la nécessité de continuer l'installation du concours d'horticulture l'oblige à se retirer.

MM. Valadon, Jolibois et Dély sont désignés pour faire partie de la commission d'examen du concours horticole annuel, entre tous les élèves du canton.

---

### DÉGUSTATIONS

14 Juillet.

ALEXANDER. — Grosseur moyenne, noyau ouvert, chair blanche, un peu filandreuse, assez sucrée, peu parfumée.

MUSSET. — Assez grosse, noyau ouvert, chair blanc jaunâtre, juteuse, quelques filandres, peu sucrée, peu parfumée.

ARKANSAS. — Bonne grosseur, chair adhérente au noyau, filandreuse, extraordinairement juteuse, assez sucrée, assez parfumée, mêlée d'un peu d'amertume.

17 Juillet.

WILDER. — Moyenne, chair blanc jaunâtre, un peu filandreuse, assez sucrée, très juteuse, légèrement amère, noyau adhérent.

DOWNING. — Assez grosse, chair blanc jaunâtre, filandreuse, amère, peu sucrée, noyau demi-adhérent.

ARKANSAS. — Chair blanc verdâtre, noyau demi-adhérent, un peu filandreuse, bien juteuse, peu sucrée, légèrement amère.

PRUNE REINE-CLAUDE RAISANBAUD. — Aspect et grosseur d'une Reine-Claude verte, noyau petit, bien détaché, chair assez fine, assez juteuse, peu sucrée, légèrement musquée.

---

### EXPOSITION

DE LA

**Société d'horticulture de Provins,**

TENUE LE JEUDI 14 JUILLET 1894.

---

Délégué par la Société d'horticulture de Senlis pour la représenter à l'Exposition d'horticulture de Provins, je viens rendre compte du mandat que vous avez eu l'honneur de me confier.

L'organisation d'une exposition de fleurs à Provins, dans le pays des roses, devait nécessairement séduire, et rencontrer les sympathies de tous les amateurs. C'est ce qui est arrivé.

A peine l'appel de la Société d'horticulture était-il lancé, que les adhésions pleuvaient drues comme grêle, comme on

dit familièrement. Bientôt le comité, débordé de demandes, ne sachant plus où se placeraient les envois, dut abréger le délai d'inscription et clore sa liste.

L'inclémence du temps ne laissant pas aux ouvriers leurs journées complètes pour défoncer et vallonner les pelouses, vous aurez une idée des difficultés qu'il a fallu vaincre pour réussir à faire aussi joli, en si peu de temps.

Car il est joli le jardin anglais ménagé par Tissier, architecte paysagiste de Troyes, aidé par son collaborateur, M. Noriot, de Provins. Quoi de plus gracieux que ce rocher d'où tombent des filets d'eau argentés qui serpentent piqués ca et là de corbeilles de fleurs et de massifs d'arbres verts.

Le Jury chargé d'examiner les produits et de juger du mérite des exposants était composé de MM. le marquis de Paris, président de la Société de Melun et Fontainebleau ; Grosdemange, professeur d'horticulture au Muséum d'histoire naturelle de Paris ; Xavier Muzard, jardinier-chef au château de La Chapelle-Godefroy, près Nogent (Aube) ; E. Ménard, horticulteur à Melun ; A. Testard, de Coulommiers ; G. Thinnard, de Saint-Germain-en-Laye ; E. Massé, horticulteur à Lagny ; Sellier, horticulteur à Troyes ; Provost, de Nogent-sur-Marne ; L. Cappe, horticulteur au Vésinet ; Charmeux fils, viticulteur à Thomery ; et votre Délégué.

M. le marquis de Paris remplissait les fonctions de président du Jury ; M. Cappe, celles de secrétaire.

Les récompenses accordées aux exposants étaient nombreuses et de haute valeur ; on en jugera par l'exposé suivant :

1<sup>o</sup> Prix d'honneur, objet d'art, offert par M. le Président de la République : MM. Cochet et fils, à Suisme, pour leurs belles collections de roses.

2<sup>o</sup> Prix d'honneur, objet d'art, offert par M. Prévot, sénateur : M. Dervins, horticulteur à Provins, pour l'ensemble de son exposition, plantes vertes et corbeilles de fleurs.

3<sup>o</sup> Grande médaille d'or, offerte par la Ville : M. Bienfait,

jardinier-maraicher à Provins, pour son lot de légumes variés.

4<sup>o</sup> Grande médaille d'or, offerte par la Ville : M. Victor Meignen, rosieriste amateur à Provins, pour ses collections de roses coupées, cannas, etc.

5<sup>o</sup> Médaille d'or, offerte par la Ville : M. le Marc, amateur, juge au tribunal de Provins.

6<sup>o</sup> Médaille d'or, offerte par la Ville : M. Frédéric Janton, jardinier à Auxon (Aube), pour ses bouquets et couronnes montés.

7<sup>o</sup> Médaille d'or, offerte par la Ville : Exposition collective des jardiniers-maraichers de Provins.

8<sup>o</sup> Médaille d'or, offerte par la Ville : M<sup>me</sup> Nivert, fleuriste à Provins, pour ses bouquets, couronnes et corbeilles de tables.

Une palme de vermeil, offerte par M. Régismanset, sénateur ; des médailles de vermeil, offertes par MM. Plantié, sous-préfet de Provins ; Montaut, député ; Bencit, sénateur ; Ouvré, député ; Le Bailly, conseiller général ; Marc de Haut, président du Comice agricole ; Penancier, maire de Bray, conseiller général ; la Société d'horticulture de Melun et Fontainebleau ; une médaille d'argent, offerte par M. Le Bailly, et mille francs de médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, offerts par la Ville de Provins, et se décomposant en 8 médailles d'or, 22 médailles de vermeil, 26 médailles d'argent et 30 médailles de bronze, soit au total 2 objets d'art, une palme et 96 médailles.

Les opérations du Jury, commencées à une heure, n'ont été terminées qu'à huit heures du soir.

Je terminerai, Messieurs, en adressant tous mes remerciements à la Société d'horticulture de Provins pour l'accueil cordial qu'elle a fait à votre représentant.

Senlis, 4<sup>er</sup> juillet 1894.

A. TESTARD.

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

*Culture en pots des résédas à grandes fleurs.* — Sans présenter de sérieuses difficultés, cette culture demande certains soins spéciaux que l'on n'acquiert que par une longue expérience.

La voici telle que nous la faisons et l'avons vue pratiquer chez les spécialistes parisiens.

Le mois d'août est l'époque du semis des résédas qui doivent fleurir en hiver et au printemps suivant. La première saison se fait généralement vers le 20 du mois. Quelque temps à l'avance on a dû préparer, s'il est possible, un compost de terre franche de gazon pour un tiers, terreau de couche un tiers, et l'autre tiers, par parties égales, moitié terre de feuilles et moitié terre de bruyère. On se sert, pour les semis, de pots de 14 à 16 centimètres que l'on draine bien, et on les remplit avec la terre du compost en laissant 1 centimètre 1/2 de vide dans chaque pot. On sème assez épais, et la graine est très peu recouverte; les pots sont portés dans les coffres et couverts de châssis qui doivent être ombrés afin que la germination se fasse régulièrement. La levée des graines a lieu trois ou quatre jours après, et les semis sont tenus humides par des bassinages. L'air est d'abord donné avec modération, mais dès que la graine est bien levée, l'ombre n'est plus donnée que par le grand soleil. Si le semis est bien réussi, dix jours après environ les châssis sont mis sur quatre pots de 8 centimètres, afin que le plant soit bien aéré, car le succès de cette culture dépend en partie de l'air donné en temps utile. Les résédas ayant 3 ou 4 feuilles, on éclaircit le semis en laissant 10 à 12 plants par pot. On augmente encore l'air en changeant la dimension des pots qui supportent les châssis. Une partie de ce premier semis est faite en pleine terre, et repiquée dans les mêmes pots avec le même nombre de plants.

Les horticulteurs parisiens attachent une grande importance à ce repiquage, qui donne toujours les résédas les plus florifères. Quand l'automne est très chaud, cette première saison fleurit souvent de novembre à décembre. Le second semis, qui a lieu vers le 10 septembre, est destiné à fleurir en mars-avril. Les soins donnés l'hiver aux Résédas sont d'être tenus à froid sous châssis et nettoyés souvent, afin d'éviter la pourriture; l'air doit être donné chaque fois que la température le permet, et, en hiver, jamais du côté où est le vent. On couvre de paillasons par les gelées, et s'il est possible on découvre chaque jour, ne serait-ce qu'une heure ou deux. En janvier, les premiers rayons solaires ont vite fait de mettre les résédas en végétation; on donne un léger binage à la surface des pots, et on les garnit d'un centimètre de terreau de couche que le chevelu ne tarde pas à pénétrer en activant d'autant la végétation; les arrosages, qui ont été supprimés une partie de l'hiver, commencent à être donnés plus souvent.

Si l'on tient à avoir des résédas bien fleuris pour la fin de février-mars, on fait choix des plus avancés que l'on enterre sur couche tiède. Tous les huit jours au moins, les pots sont soulevés afin que les racines ne pénètrent pas dans le terreau de la couche; sans cette précaution les résédas pousseraient en feuilles et donneraient une mauvaise floraison.

Les semis faits en janvier et février, qui doivent succéder à ceux de l'automne, se font sur couche chaude et les mêmes soins leur sont donnés, mais dans le compost la terre de bruyère est supprimée; ils fleurissent à partir d'avril. Plus tard, les semis ne sont faits sous châssis que pour la bonne levée des graines; ils sont en partie laissés à l'air libre à moins de mauvais temps, et les châssis sont toujours posés sur quatre pots, si on couvre les résédas.

Les marchands grainiers fournissent généralement de bonnes variétés de résédas à grandes fleurs, mais les spécialistes parisiens sélectionnent leur porte-graines avec un soin

extrême, supprimant tous ceux qui ne présentent pas tous les caractères voulus d'une bonne race, et leur œil exercé a vite fait de les découvrir.

Les porte-graines sont toujours pris sur des résédas repiqués en pots à l'automne, qui, comme la majeure partie des plantes annuelles, sont plus vigoureux que les semis du printemps.

Dès que les fleurs commencent à apparaître, on dépoté les plantes avec soin, on les met en pleine terre sous des châssis qui sont aérés avec des pots, comme il a été dit plus haut. L'extrémité des épis est supprimée, et la graine est récoltée à leur partie inférieure.

Telle est la culture des résédas tant admirés sur les marchés parisiens, et recherchés aussi bien par les maisons les plus luxueuses que par la modeste bourse de l'ouvrier.

(*Revue horticole*).

LÉON MAUFROY.

\*  
\* \*

*Conservation des raisins.* — Voici le procédé employé par M. Nuzillat :

Le raisin est cueilli avec le morceau du sarment auquel il appartient coupé à environ 0<sup>m</sup>20 du raisin, en haut et en bas. Ce sarment est placé dans une bouteille d'eau additionnée de cinq grammes de sel et d'autant de charbon de bois pilé. Ce mélange empêche l'eau de se corrompre et elle peut se conserver ainsi sans odeur pendant plusieurs années.

Ces bouteilles préparées ainsi sont placées dans un appartement sec sur des planches ou sur un meuble quelconque. On place ensuite çà et là au pied des bouteilles des morceaux de chaux en pierre, environ 20 kil. par 100 bouteilles.

Ces blocs de chaux prennent toute l'humidité de l'appartement et aucun grain ne pourrit.

Il faut avoir bien soin de couper le côté du sarment qui trempe dans la bouteille sur la couronne, de façon à ce qu'il

émette des racines dans l'eau, fait qui ne se produirait pas si le sarment était coupé au milieu d'une mérithale.

(*Journal de la Société d'horticulture pratique du Rhône*).

\*  
\* \*

*Destruction de la Noctuelle des moissons.* — M. Cochet, qui a recueilli un certain nombre de vers gris et qui lui aussi, depuis plusieurs années, a étudié les mœurs et les habitudes de la « noctuelle », préconise, comme moyen très efficace de destruction, la chasse au papillon, qu'on peut recueillir par milliers le soir de huit à dix heures, à l'aide d'une lanterne, sur les fleurs de l'hysope commun.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de Soissons*.)

---

## NOUVELLES EXPERIENCES PRATIQUES

### D'APICULTURE

Par GEORGES de LAYENS.

---

#### **Expériences prouvant qu'on doit faire construire de la cire aux abeilles.**

Parmi les erreurs qu'on trouve dans les traités d'apiculture allemands et que les auteurs apicoles de différents pays ont généralement reproduites sans rien contrôler, la question de savoir s'il est ou non avantageux pour l'apiculteur de faire faire de la cire par les abeilles reste encore pendante.

Les auteurs allemands disent « non » en se fondant sur une expérience de Berlepsch où les abeilles ont été renfermées en espace clos, sans pouvoir sortir; nos vieux praticiens

français, par une longue observation du travail des ruches, disent au contraire « oui ».

D'après l'expérience de Berlepsch, qui est devenue une sorte d'article de foi, il faut aux abeilles environ 12 livres de miel pour fabriquer 1 livre de cire; de là, perte pour l'apiculteur s'il fait travailler ses abeilles en cire. On fit tant de bruit autour de cette expérience qu'elle devint bientôt la base d'une nouvelle culture, consistant à empêcher constamment les abeilles de construire de la cire, en leur fournissant toujours des rayons tout construits d'avance.

Cette célèbre expérience, et plusieurs autres sur l'hivernage, la soif, le chauffage des ruches en hiver, etc., etc., n'ont pas tardé à amener dans la culture des abeilles de profondes modifications, qui se sont traduites en Prusse, par exemple, d'après la statistique officielle, de 1873 à 1883, par une diminution dans le nombre des ruches : Cette diminution a été de 227.824. Heureusement, des apiculteurs de mérite, en Allemagne aussi bien que dans d'autres pays, ont fini par reconnaître qu'il est préférable de laisser tout simplement les abeilles tranquilles, que de les torturer perpétuellement.

Comme j'ai toujours eu plus de confiance dans la pratique de ceux qui ont gagné de l'argent avec leurs abeilles que dans les théories de ceux qui en ont perdu, j'ai cru utile, dans l'intérêt de nos jeunes apiculteurs français, de faire quelques nouvelles expériences pratiques sur le sujet important qui nous occupe.

En 1886, je fis une première expérience, non pas comme Berlepsch, en enfermant les abeilles, mais au rucher en leur laissant toute liberté d'aller travailler au dehors comme à l'ordinaire. Il me paraît inutile d'entrer ici dans les détails de cette expérience, qui a été reproduite par les journaux apicoles. Au lieu de 12 livres de miel consommé pour une livre de cire fabriquée, comme l'avait trouvé Berlepsch, j'ai trouvé qu'il fallait seulement un poids de 6,3 de miel pour produire 1 livre de cire. Vers la même époque, M. Viallon,

apiculteur américain, trouvait aussi, en laissant les abeilles travailler en liberté, 6 à 8 livres de miel consommé pour 1 livre de cire fabriquée. Ces deux expériences prouvent déjà que Berlepsch avait opéré dans des conditions défectueuses.

En réfléchissant à mes expériences, j'ai reconnu que, malgré toute la liberté donnée aux abeilles, elles ont été fautives en un point important. J'avais en effet forcé les abeilles à travailler en cire à une époque fixée par moi; or, rien ne prouvait que cette époque fût celle que les abeilles auraient choisi elle-mêmes pour travailler en cire le plus économiquement possible.

En effet, tous nos vieux praticiens d'expérience disent que, sous l'influence de l'humidité, de la chaleur, de l'abondance plus ou moins grande du pollen à certaines époques de l'année, le travail en cire avance plus ou moins vite et se fait plus ou moins économiquement.

Dès lors, le but que je me suis proposé n'a plus été de trouver la quantité de miel que les abeilles dépensent pour fabriquer la cire; mais de rechercher simplement s'il y a gain ou perte pour l'apiculteur lorsqu'il laisse les abeilles travailler en cire et lorsqu'il leur permet de bâtir à l'époque de l'année qui leur convient le mieux.

Il ne s'agit pas, pour le praticien, de rechercher si, au point de vue physiologique, une abeille doit consommer tant de miel pour que les glandes cirières produisent tant de cire, question délicate et qui, sans doute, ne peut pas se résoudre par un chiffre. Il s'agit, pour l'apiculteur, de savoir si les abeilles pouvant construire des rayons, la colonie rapportera une récolte totale (cire et miel) supérieure à la récolte de la même ruche où l'en empêcherait les abeilles de construire.

Toute la question pratique est là et rien que là.

(A suivre).

**Observations faites dans la commune de Borest**  
Canton de Nanteuil,  
pendant les mois de

JUN 1894				JUILLET 1894			
DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE	
		MAXIMA	MINIMA			MAXIMA	MINIMA
1		19.1	6.4	1		31.2	16.
2	2 <sup>mm</sup> 1	25.2	7.2	2	31 <sup>mm</sup> 5	30.6	16.2 <sup>(1)</sup>
3		25.7	9	3	1 3	30	16
4		27	10	4		30.4	15.8
5		25.1	11.1	5		30.7	15
6		23	13.2	6		31.1	9.5
7	1 2	19.1	11	7		32.6	11.5
8	3 4	19.2	8	8		35.1	13.7
9		17.7	7.6	9		32.2	15
10	4 1	19.9	7.7	10		28.4	15.1
11	6 3	18	8	11	12 4	27	14.9 <sup>(2)</sup>
12	4	18.1	6.5	12	1 8	28.2	15
13		19.4	6.4	13	0 8	26.4	13.5
14	4 8	20	7	14	3 6	25.1	11.1
15		21	8.5	15	1 8	23.4	8.5
16	2 1	22	7	16	3 6	21.6	11
17		23.2	10	17	1 3	21.1	11.5
18	4 3	20	9.5	18	0 2	21.3	10.5
19	12	21.1	9	19	3 1	21	10.6
20		23	9.2	20	0 1	22.3	10.5
21		22	9.2	21		25.4	10.9
22		23	9.4	22		27.1	11.3
23		25.5	10.2	23	3 1	28	11.5 <sup>(3)</sup>
24		27.3	15.3	24		29	14
25		29.4	15.6	25	1 1	29.2	15
26		29.7	18.4	26		25.7	10
27		28.6	19	27	2 2	26.1	10.2
28		26	19.3	28		29	11.2
29		28	18.2	29		28	12.4
30		29.3	17.4	30	23 6	19.1	13.1
				31	12 2	22	12.1
Total	44 <sup>mm</sup> 3			Total	103 <sup>mm</sup> 7 <sup>(4)</sup>		

(<sup>1</sup>) Plusieurs orages du sud-ouest. — (<sup>2</sup>) Bourrasques et orages.  
(<sup>3</sup>) Orage pendant la nuit du 22 au 23. — (<sup>4</sup>) La hauteur d'eau n'a jamais été si forte depuis un an, au moins.

Dressé par l'instituteur soussigné,

LAVALLÉE.

**Conformément au Règlement,  
les Leçons d'horticulture sont suspendues  
pendant le mois de Septembre.**

**Réunion des Sections pendant le Mois  
de Septembre.**

- Senlis*..... Dimanche 2, à deux heures et demie,  
au local de la Société.
- Crépy-en-Valois*..... — 9, à deux heures, à l'Ecole  
communale des Garçons.
- Betz*..... Jeudi 13, à deux heures, à la Mairie.
- La Chapelle-en-Serval*.. Dimanche 16, à deux heures, chez  
M. Naze.
- Creil*..... — 23, à dix heures, à la Mairie.
- Pont-Sainte-Maxence*.. — 23, à deux heures, à la Mairie.
- Nanteuil-le-Haudouin* . — 30, à deux heures, à la Mairie.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

### Pour une Case :

1 fois . . . . .	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.